

APPENDICE NO 2

Ensuite, je veux faire remarquer que dans l'amendement qui est devant nous, il n'est pas proposé de fixer les taux d'intérêt. Il est tout simplement proposé de décréter un certain maximum que les banques ne pourront pas dépasser. C'est un taux de contrôle. C'est là le but de l'amendement, et pas plus que cela. M. Stevens a laissé entendre, pendant que j'étais sorti, qu'il y avait des signes visibles, je ne sais sur quoi il se base, que la fixation des taux d'intérêt avait nui aux affaires aux Etats-Unis, et je présume qu'il voulait parler de la fixation des taux par la loi des banques nationales. Mais je puis rappeler aux membres de ce comité que la réglementation de l'intérêt à laquelle il a fait allusion au sujet des banques nationales est aussi incorporée dans la création de toutes les banques terriennes et autres créations bancaires du gouvernement américain du temps. Des règlements absolument identiques à ceux qui sont proposés ici, aujourd'hui, ont été intercalés dans la législation la plus récente des Etats-Unis. Maintenant, si le commerce en a souffert, le gouvernement des Etats-Unis a certainement dû s'en apercevoir, et cependant, il réitère ces règlements, impose les mêmes limites au taux de l'intérêt et les mêmes amendes contre les infractions. M. Baxter a laissé entendre que si nous imposons certaines limites, les emprunteurs ne pourront obtenir le crédit qu'ils cherchent, et qu'ils ne pourront emprunter les montants dont ils ont besoin et sur lesquels ils seraient prêts à payer un taux plus élevé. Le peuple de ce pays n'est pas intéressé dans la spéculation pure et simple, et nous ne sommes pas ici pour nous occuper de celui qui est prêt à payer des taux de spéculateur. Nous nous occupons de l'homme ordinaire, de celui qui a légitimement le droit d'être aidé par la banque et nous ne nous occupons de personne autre.

Je prétends que la limite que nous demandons laisse encore un taux légitime et raisonnable. Je ne veux pas limiter ce maximum aux districts ruraux, mais je veux qu'ils s'applique partout. C'est une question qui mérite notre attention. Nous n'avons pas à nous occuper d'abord des taux des spéculations ou des spéculateurs. J'ai fait remarquer ce matin, et la chose n'a pas été contestée, que l'article qui nous est soumis est sans sanction. C'est un trompe-l'œil; c'est tout simplement pour en faire accroire au peuple. La personne ordinaire qui lira cet article restera sous l'impression qu'il existe un contrôle des taux d'intérêt, et elle sera dans l'erreur. Tout ce que je demande au comité, c'est de rendre l'article plus effectif, ou de le biffer complètement. Nous ne devrions pas manquer de courage là-dessus. Ne camouflez pas la question en insinuant que cette législation limite le taux de l'intérêt, et en laissant le public dormir paisiblement parce qu'il se croit protégé, alors que vous ne portez pas à sa connaissance l'interprétation de cet article par le Conseil Privé d'Angleterre. Faisons une chose ou l'autre. Biffons complètement l'article, ou adoptons-en un qui veuille dire quelque chose et qui ait quelque valeur.

Maintenant, je crois comprendre l'indifférence—j'emploie peut-être un mot trop fort—avec laquelle certains députés de l'Est envisagent cette question des taux de l'intérêt. Il se peut qu'"indifférence" soit un terme trop énergique, mais je crois que certains députés reflètent bien l'indifférence apparente de l'Est à ce sujet.

L'Est a très peu à se plaindre des taux de l'intérêt. J'en ai causé avec quelques cultivateurs de l'Est qui sont membres de ce comité, et ils m'ont tous dit qu'il leur était facile de trouver ce qu'ils voulaient aux banques, à 7 pour cent ou moins. Je voudrais que vous sachiez bien que dans l'Ouest, le cultivateur doit payer jamais moins que 8 pour cent et souvent jusqu'à 12 pour cent, comme nous l'avons vu dans les nombreux exemples qui ont été fournis au comité, aujourd'hui. Je comprends très bien l'indifférence des députés de l'Est, et il est presque naturel qu'ils ne voient là qu'une question qui devrait être solutionnée par un système de crédit rural. Nous avons des systèmes de crédit rural dans certaines parties de l'Ouest. Nous en avons dans le Manitoba, et je sais qu'il a été combattu par les banques dans chaque phase de son organi-